



Ligue de Football des Pays de la Loire
CR Organisation des Compétitions
Futsal



PROCÈS-VERBAL N° 06

Réunion du :	Mercredi 30 Octobre 2019
Présidence :	Alain CHARRANCE
Présents :	Wahib ALIMI – Joël BEASSE – Sylvain DENIS – Maxime EVEILLE – Willy FRESHARD – Gabriel GO – Gérard NEGRIER
Assiste :	Oriane BILLY

Préambule :

M. ALIMI Wahib, membre du club Nantes Métropole Futsal (582328), ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

M. EVEILLE Maxime, membre du club Montaigu FC (507116), ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

1. Appel

Sauf dispositions particulières, les décisions suivantes peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours* à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- Soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée ;
- Soit le jour de la transmission de la décision par courrier électronique (avec accusé de réception) ;
- Soit le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs.;

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

*Dispositions particulières :

Le délai d'appel est réduit à 2 jours si la décision contestée :

- Porte sur l'organisation ou le déroulement de la compétition,
- Est relative à un litige survenu lors des 2 dernières journées de la compétition,
- Porte sur le classement en fin de saison.

Frais de procédure

Les frais exposés par le Centre de Gestion dans le cadre d'une procédure d'appel réglementaire sont prélevés, à l'issue de celle-ci, sur le compte du club appelant sous la forme de frais de dossier forfaitaires dont le montant est fixé à l'Annexe 5 des présents règlements, et affiné selon chaque cas dans les conditions ci-dessous :

- Frais de dossier divisé par 2 en cas de réformation, à l'avantage de l'appelant, de la décision dont appel.
- Absence de frais de dossier en cas d'annulation de la décision dont appel ou lorsque la faute sera due à une erreur administrative du Centre de Gestion.

En cas d'appel diligenté par un licencié, l'intéressé devra verser les frais susmentionnés au Centre de Gestion compétent et ce, sous huitaine à compter de la notification de la décision. A défaut, sa licence sera automatiquement désactivée et l'intéressé ne pourra enregistrer une nouvelle licence.

01. Championnat Régional 2 Futsal

➡ Conformité installations

La Commission reprend le dossier concernant la salle de St Aignan Grandlieu. Le club n'ayant transmis aucune autre salle dans laquelle il pourrait évoluer, la Commission propose au club du FC Grand Lieu de jouer toutes leurs rencontres à l'extérieur, sous réserve de l'accord des clubs adverses.

A défaut d'accord du club adverse, le club du FC Grand Lieu sera dans l'obligation de déclarer forfait. Conformément à l'article 24 du Règlement de l'épreuve, un club déclarant ou déclaré forfait à trois reprises sera considéré comme forfait général.

02. Coupe Pays de la Loire U15 Futsal

➡ 1^{er} tour

Forfait :

La Commission note que l'équipe de l'Association Nantaise Futsal ne s'est pas déplacée au premier tour, et n'a pas informé la Ligue. La Commission déclare donc l'équipe forfait

Conformément à l'article 8 du Règlement de l'épreuve, Association Nantaise Futsal :

- Est amendé du double du coût d'engagement.

➡ 2^{ème} tour

La Commission homologue les résultats des rencontres du 1^{er} tour et acte les rencontres du deuxième tour (cf. annexe au PV).

Forfait :

La Commission note que l'équipe du FC Nantes, vainqueur de son groupe, a déclaré forfait auprès de la Ligue, pour le deuxième tour de la Coupe Pays de la Loire U15 Futsal.

Conformément à l'article 8 du Règlement de l'épreuve, FC Nantes :

- Est amendé du coût d'engagement.

Le Président
Alain CHARRANCE



Le Secrétaire de séance
Sylvain DENIS





2^{ème} JOURNEE DE LA COUPE REGIONALE FUTSAL U15

Tous les matchs sont prévus le **SAMEDI 2 NOVEMBRE 2019**

Finale régionale prévue le samedi 15 février 2020.



EQUIPES DU DISTRICT 44

Le 1^{er} de chaque poule sera qualifié pour la finale régionale prévue le samedi 15 février 2020 à Nantes

à NANTES DOULON	
Gymnase de la Halveque - 2 rue du Moulin de la Halveque 44300 Nantes	
RDV 9h30 , début 10h, fin 12h	
Club référent : Nantes Doulon Futsal	
Equipes :	Vertou USSA
	Carquefou USJA
	Thouaré US

à PORT ST PÈRE	
Salle omnisports - Avenue des sports 44710 Port-Saint-Père	
RDV 14h00 , début 14h30, fin 16h30	
Club référent : FC Retz	
Equipes :	FC Nantes (FORFAIT)
	Châteaubriant Volt.
	St Nazaire AF



EQUIPES DU DISTRICT 49

Le 1^{er} du groupe prévu à 17h00 sera qualifié pour la finale régionale prévue le samedi 15 février 2020 à Nantes

à TRELAZE	
Salle Le Petit Bois - Avenue Mendès France - 49800 TRELAZE	
RDV 12h30 , début 13h, fin 15h	
Organisation : District 49	
Equipes :	Le 4 ^{ème} de chaque poule et le moins bon 3 ^{ème} de la 1 ^{ère} journée
	Trélazé Foyer
	Angers SCA
	Montreuil Juigné BF
	Angers Intrépide

à TRELAZE	
Salle Le Petit Bois - Avenue Mendès France - 49800 TRELAZE	
RDV 14h30 , début 15h, fin 17h	
Organisation : District 49	
Equipes :	Les deux moins bons 2 ^{èmes} et les 2 meilleurs 3 ^{èmes} de la 1 ^{ère} journée
	US Beaufort en Vallée
	GJ Doué Vaudelnay
	Saumur OFC
	FC Beaupréau la Chapelle

à TRELAZE	
Salle Le Petit Bois - Avenue Mendès France - 49800 TRELAZE	
RDV 16h30 , début 17h, fin 19h	
Organisation : District 49	
Equipes :	Le 1 ^{er} de chaque poule et le meilleur 2 ^{ème} de la 1 ^{ère} journée
	Angers SCO
	SC Beaucozézé
	SO Cholet
	ES Segré



EQUIPES DU DISTRICT 53

Le 1^{er} du groupe prévu à 15h00 sera qualifié pour la finale régionale du samedi 15 février 2020 à Nantes

à ERNEE	
Gymnase du collège St Joseph	
RDV 12h30 , début 13h00, fin 15h00	
Club référent : Ernéenne	
Equipes :	Les 3 ^{èmes} et 4 ^{èmes} de la 1 ^{ère} journée
	Changé US
	Etoile Lavalloise
	GJ Val de Jouanne
	Ernéenne

à ERNEE	
Gymnase du collège St Joseph	
RDV 14h30 , début 15h00, fin 17h00	
Club référent : Ernéenne	
Equipes :	Les 1 ^{ers} et 2 ^{èmes} de la 1 ^{ère} journée
	GJ Chât. Gontier / Azé
	Laval Bourny
	Stade Lavallois
	Stade Mayennais



EQUIPES DU DISTRICT 72

La 1^{ère} équipe sur le cumul des points à l'issue des deux journées, sera qualifiée pour la finale régionale prévue le samedi 15 février 2020 à Nantes

à MULSANNE	
Salle Marcel Cerdan. RDV 9h00 , début 9h30, fin 12h30.	
Club support : Mulsanne Télouché.	
Une poule de 6, toutes les équipes se rencontrent (durée des matchs 1x10 min)	
Equipes :	Mulsanne Télouché AS
	Le Mans Villaret AS
	Sablé FC
	La Flèche RC
	Le Mans FC
	La Ferté Bernard VF



EQUIPES DU DISTRICT 85

Le 1^{er} du groupe sera qualifié pour la finale régionale prévue le samedi 15 février 2020 à Nantes

à LA CHATAIGNERAIE	
Salle Clémenceau, 30 av Georges Clemenceau, 85120 La Chataigneraie	
RDV 9h00 , début 9h30, fin 13h00	
Club référent : AS LA CHATAIGNERAIE	
Equipes :	Aizenay France 1
	Fontenay Le Comte Vf 1
	La Roche/Yon Esofv 1
	Les Herbiers Vf 1